



UNHCR
The UN Refugee Agency

Ce qu'il faut faire, Ce qu'il faut éviter & Ce qu'il faut dire aux victimes de violence fondée sur le genre

La violence fondée sur le genre (GBV) est tout acte préjudiciable à l'encontre d'une personne fondé sur les différences sociales entre les hommes et les femmes. Elle comprend des actes qui causent des dommages ou des souffrances physiques, sexuels ou mentaux, des menaces, des actes violents et d'autres restrictions à la liberté. Ces actes peuvent se produire en public ou en privé. La violence fondée sur le genre peut toucher les hommes, les femmes ou les enfants, mais elle affecte principalement les femmes et les filles dans toutes les sociétés.



La violence fondée sur le genre peut affecter la santé, **la santé mentale, la sécurité ou la situation financière de la victime** et celle-ci peut être orientée vers les services d'aide appropriés.

****La violence n'est jamais la faute de la personne qui la subit et toute personne doit être traitée et soutenue avec respect****

● À FAIRE:

- ✓ **CONNAÎTRE** les services disponibles dans votre région et partager des informations exactes.
- ✓ **ÊTRE** à l'écoute et demander quels sont les besoins et les menaces subies.
- ✓ **DEMANDER** s'il existe une personne de confiance qui pourrait apporter son soutien.
- ✓ **DEMANDER** la permission si vous contactez quelqu'un au nom de la victime (par exemple la police ou une organisation), à moins qu'il ne s'agisse d'une situation mettant la vie en danger.
- ✓ **RESPECTER** le droit de la personne à prendre ses propres décisions, mais tenir compte du fait que les enfants ne peuvent pas être capables de prendre leurs propres décisions.
- ✓ **TRAITER** toute information partagée comme un secret.
- ✓ **PARLER** de manière encourageante et rassurer la victime en lui disant que la violence n'est jamais de sa faute.

● À ÉVITER:

- ✗ **NE PAS FOURNIR** de fausses informations ou faire de fausses promesses.
- ✗ **NE PAS DONNER** vos propres conseils, faire des comparaisons avec d'autres ou supposer que vous savez ce qui est le mieux.
- ✗ **NE PAS ESSAYER** de faire de la médiation, de prendre parti ou de trouver une solution avec la personne qui a causé le préjudice.
- ✗ **NE PAS PARTAGER** d'informations sur l'incident ou sur la personne avec qui que ce soit, sauf si vous avez le consentement du survivant.
- ✗ **NE PAS DEMANDER** de détails ou essayer d'apprendre ce qui s'est passé plus tard.
- ✗ **NE PAS DOUTER**, juger ou contredire ce que quelqu'un vous dit.

EXEMPLES DE CE QU'IL FAUT DIRE:

- ✓ «Je vous crois.»
- ✓ «Notre conversation restera entre nous.»
- ✓ «J'essaierai de vous soutenir autant que possible, mais je ne suis pas un professionnel et je vous informerai sur les endroits où vous pouvez trouver de l'aide.»
- ✓ «Comment puis-je vous soutenir ?»
- ✓ «Ce qui s'est passé n'est pas de votre faute.»
- ✓ «Je suis désolé que cela vous soit arrivé.»
- ✓ «Cet endroit vous semble-t-il sûr ? Y a-t-il un autre endroit où vous seriez plus à l'aise pour avoir cette conversation ?»
- ✓ Merci d'avoir partagé cela avec moi.»

À ÉVITER:

- ✗ «Ça aurait pu être pire. Tu as de la chance que quelque chose de plus terrible ne soit pas arrivé.»
- ✗ «Ce n'est pas ta faute, mais tu n'aurais peut-être pas dû faire quelque chose pour le provoquer.»



SERVICES DISPONIBLES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Demandez à la victime **quels sont ses besoins immédiats**. N'oubliez pas que si la personne a subi des violences sexuelles au cours des 72 dernières heures ou des violences physiques, vous devez lui dire de se rendre à l'hôpital le plus proche, le plus rapidement possible. Dans les 72 heures ou les trois jours qui suivent l'incident, on a encore le temps d'obtenir un traitement pour prévenir l'infection par le VIH et pour aider à éviter une grossesse.

Si elle/ils se sentent effrayés/effrayées et en danger, encouragez-les à contacter la police (numéro 100) ou l'une des lignes d'assistance ci-dessous pour obtenir un soutien. La violence contre quiconque, femme, homme ou enfant, est un délit pénal puni par la loi grecque et les victimes de violence peuvent être protégées par l'État grec. **Si vous êtes témoin d'un acte de violence, quel qu'en soit le type**, vous êtes tenu par la loi d'appeler directement la police pendant que l'incident se produit, et l'intervention de la police peut sauver des vies. **En cas de violence contre des personnes de moins de 18 ans**, vous êtes tenu par la loi d'informer la Police, et pas seulement pendant que l'incident se produit.



LIGNES D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Police 100	Samu 166	Urgences 112
---------------	-------------	-----------------

- **Violence à l'égard des femmes 15900:** SOS Ligne d'assistance téléphonique de la Direction générale de la politique démographique et familiale et de l'égalité des sexes (GSDFPGE), ligne de soutien aux femmes (*grec, anglais*)
- **Traite 1109:** A21, soutien juridique et psychosocial aux personnes risquant d'être victimes de la traite de personnes et aux personnes qui en ont été victimes (*l'interprétation est disponible dans plus de 200 langues*)
- **Assistance sociale d'urgence 197:** Ligne d'assistance de protection EKKA, information, orientation, soutien psychosocial et référence (*grec, anglais*)
- **LGBTQI+ 6971693446:** Ligne d'assistance Emantes (WhatsApp), Information et soutien pour les réfugiés lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI+) en Grèce (*fonctionne principalement par texte et Google translate, mais l'interprétation est disponible dans différentes langues, si demandé*)



UNHCR
The UN Refugee Agency

Ύπατη Αρμοστέία του ΟΗΕ για τους Πρόσφυγες
Αντιπροσωπεία στην Ελλάδα

Μιχαλακοπούλου 91, 11 528, Αθήνα
Τηλ. 216 2007800 | Fax 210 6726417
Email: great@unhcr.org | www.unhcr.org